

N°97 • JANVIER 2014

[illegible]

Le **journal** du **CAUE34**... Chronique d'une mue annoncée

Quand la presse en ligne bouscule la presse papier, comment ne pas nous interroger à notre tour sur notre journal ? Et reconsidérer avantagusement cet outil d'information ?

La mise en chantier du nouveau site internet de l'Union régionale des CAUE en Languedoc-Roussillon et son objectif affiché d'être un centre de ressources, porteur d'actualité et d'information, mais aussi bibliothèque de réalisations et mémoire de productions, nous questionnait déjà, annonçant l'inévitable évolution du journal.

*Un journal qui a su sortir de son département pour se faire régional à plusieurs reprises, de quoi donner envie de recommencer, voire de systématiser ce débordement, tant la matière est plus riche quand les CAUE de l'Aude, du Gard, de la Lozère et des Pyrénées Orientales s'y font aussi l'écho d'autres actions et réalisations. Le journal du CAUE 34 deviendrait-il alors **le journal des CAUE en Languedoc-Roussillon** ?*

*Enfin, et ce n'est pas la moindre raison, les restrictions budgétaires qui nous sont imposées par le Conseil Général impactent lourdement notre fonctionnement, **nous amenant impérativement à revisiter notre journal.***

A l'étroit dans ses habits d'aujourd'hui, le journal du CAUE 34 ne pouvait donc pas ne pas engager sa mue... afin de mieux renaître.

Un outil de communication protéiforme - version papier pour un certain type de contenu ? Version «en ligne» pour d'autres ? - la réflexion est engagée.

La mue ne fait que commencer et se poursuivra au fil de 2014, pour une transition en douceur.

Dès ce numéro, les exemplaires papier sont prioritairement destinés aux élus, alors que la même version du journal au format pdf est adressée à tous les professionnels.

Brigitte Mas - **CAUE34**

Petit bilan du journal du **CAUE34**...

date de naissance : 6 mai 1987

noms d'usage : Contrevents, Chicane, Le journal du CAUE 34

bilan quantitatif : 5 numéros de Contrevents, 97 numéros de Chicane et Journal confondus, 2 hors-série régionaux, 1 hors-série national

tirage : 2000 exemplaires

rythme : 4 numéros annuels en moyenne

diffusion gratuite : collectivités territoriales, professionnels de l'architecture et de l'aménagement, partenaires institutionnels à l'échelle départementale, régionale et nationale, CAUE de France, amateurs...

téléchargeable : la version pdf est accessible sur le site internet.

dès 2014 : le journal est adressé en pdf aux professionnels.

Edito & Actualités P. 2

Le journal du CAUE...
Chronique d'une mue annoncée

Zoom sur le nouveau site P. 4
des CAUE en Languedoc-Roussillon
www.caue-lr.fr

Scolaire P. 6
Les enseignants sur le terrain P. 8
des «Eco-quartiers»

Le **CAUE 34** en chantier P. 8
Episode 2

«2^{ème} Itinéraires du **CAUE 34**» P. 10
Cap sur les espaces publics
des villages du Lodévois et Larzac

DOSSIER

Le CAUE met la publicité
à l'affiche de son 6^{ème} Atelier P. 12
Nouvelle réglementation
et Règlements Locaux de Publicité

Règlement Local de Publicité P. 14
à Castelnau-le-Lez

Un règlement adapté à Lavérune P. 16

Publicité et Sites Classés P. 17
Le site du Salagou sous haute surveillance

Chronique des Grisettes P. 18
Episode 3
Le permis de construire est déposé

3^{ème} Palmarès ARFOBOIS P. 20
Les lauréats 2013

Déballage P. 24

«HABITER SANS S'ÉTALER» L'EXPOSITION



© Photo M. Bouis

L'exposition a été inaugurée, le 7 janvier, dans les locaux du CAUE

Tout le monde s'accorde pour reconnaître les effets négatifs de l'étalement urbain, fruit d'un urbanisme de zonage de quatre décennies. Aujourd'hui, cet «héritage» pose question : le périurbain, mais aussi les périphéries de villages peuvent-ils évoluer qualitativement pour répondre aux aspirations des habitants comme aux enjeux écologiques ? Quelles démarches les communes peuvent-elles engager ? Comment les habitants peuvent-ils être associés à cette réflexion ? Dans le cadre de l'opération «Habiter sans s'étaler», le CAUE de l'Hérault propose cette exposition aux élus qui souhaitent débattre de ces questions avec les habitants.

Synthèse des trois carnets* publiés précédemment, l'exposition est organisée en 6 séquences et sensibilise à l'étalement urbain, aux formes urbaines, aux notions d'aménagement qui vont de l'espace public à l'espace privatif de la maison. Quelques projets novateurs, répondant aux enjeux urbains actuels, la concluent.

* Les 3 carnets permettent d'approfondir les thématiques abordées. Ils sont téléchargeables à partir du site www.cauelr.fr



fiche technique



19 panneaux (85 x 220cm) autoporteurs.
Contact : CAUE34 - Tél. 04 99 133 700.
rosa.inacio@caue34.fr - www.cauelr.fr

«Questionner l'étalement urbain»

Les CAUE invitent au débat en réalisant
un hors-série de la revue Urbanisme

L'atelier «Étalement urbain et territoire durable» de l'Université Permanente de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement - UPAUE - est devenu une plateforme d'échange de savoirs et pratiques sur ce sujet particulièrement d'actualité.

De 2008 à 2011, en partenariat avec la Fédération Nationale des CAUE, cet atelier a organisé deux cycles de rencontres et formations autour des enjeux sociétaux et économiques des différentes formes d'étalement urbain, dans lesquels le CAUE 34 s'est particulièrement investi. Ces travaux font aujourd'hui l'objet d'un numéro hors-série qui retrace les échanges fructueux entre la pensée théorique et le travail quotidien de terrain. Quand universitaires, chercheurs, professionnels de l'urbanisme des CAUE et élus partagent leurs visions, voilà de quoi nourrir une pensée certes complexe, mais constructive : «un bel exercice de pédagogie pratique» comme le souligne Antoine Loubière, rédacteur en chef de la revue Urbanisme.



Revue URBANISME
Hors-série n° 46

«Questionner l'étalement urbain»

Parution novembre 2013 - 80 pages 20€

www.urbanisme.fr

Documentation en ligne : fncaue.fr -
thématique : «Étalement urbain»

Demandez nos expositions... nous viendrons aussi

Le CAUE met gratuitement ses expositions à la disposition des collectivités. Une présentation commentée peut être nécessaire pour parfaire l'information et répondre aux questions, à l'occasion d'un débat. N'hésitez pas à nous solliciter.

Dans les cartons du CAUE :

«Habiter sans s'étaler» • «Raymond Depardon et le CAUE 34 - Regards sur l'Hérault 1992/2012» • «Vivre et construire avec le climat en Languedoc-Roussillon» • «Profil Bois» • «Edmond Leenhardt, architecte montpelliérain»

Contact : Tél. 04 99 133 700. rosa.inacio@caue34.fr - www.cauelr.fr



© Photo M. Bouis

L'exposition «Raymond Depardon et le CAUE 34 • Regards sur l'Hérault 1992/2012», présentée à **pierresvives** en décembre dernier, a connu un vif succès.

Découvrez le nouveau site

des Conseils d'Architecture d'Urbanisme
et de l'Environnement en Languedoc-Roussillon

www.caue-lr.fr

*Un centre de ressources au service de tous,
consacré à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et à l'environnement
pour une plus grande qualité de vie*

The screenshot shows the homepage of the CAUE LR website. At the top, the logo 'les CAUE LANGUEDOC ROUSSILLON' is on the left, and a navigation bar contains four links: 'RÉFLÉCHIR À SON HABITAT', 'AMÉNAGER SA COMMUNE', 'DÉCOUVRIR ET TRANSMETTRE', and 'SE FORMER'. Below the navigation bar is a large banner image of a village on a hill. A 'Zoom' button is overlaid on the left of the banner. Below the banner, there's a section for 'Journal du CAUE34 - N° 96' with a 'Lire la suite' link. To the right of the banner is a sidebar with search, RSS, and social media icons. Below the banner, there's a 'Nouveau sur le site !' section with three featured articles: 'La thermique pas de panique !', 'Exposition "Habiter sans s'étaler"', and 'Entrée de village'. To the right of this section are two 'Observatoires' (des réalisations and des paysages) and a 'Ressources' menu with links to Agenda, Centres de documentation, Publications, Expositions, Documents, Observatoires des paysages, Photos, Vidéos, Podcasts, Liens utiles, and Annuaire. At the bottom, there's a footer with 'Qui sommes-nous ?', 'Dans votre département' (listing Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées Orientales), and social media links. A map of the region is also present.

Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en Languedoc-Roussillon

les CAUE
LANGUEDOC ROUSSILLON

RÉFLÉCHIR À SON HABITAT | AMÉNAGER SA COMMUNE | DÉCOUVRIR ET TRANSMETTRE | SE FORMER

Zoom

Journal du CAUE34 - N° 96
Dossier : Territoires en perspectives avec les CAUE
→ Lire la suite

→ Toute l'actualité

Nouveau sur le site !

La thermique pas de panique !
Formation RT 2012-Archiwizard le 6 et 7 février 2014 à Perpignan

Exposition "Habiter sans s'étaler"
L'étalement urbain est le produit de près de quatre décennies d'un urbanisme de zonage qui a privilégié la réglementation au détriment du projet urbain.

Entrée de village
Observatoire photographique de l'Hérault

Observatoires des réalisations

Observatoires des paysages

Ressources

- Agenda
- Centres de documentation
- Publications
- Expositions
- Documents
- Observatoires des paysages
- Photos
- Vidéos
- Podcasts
- Liens utiles
- Annuaire

Qui sommes-nous ?
L'UR CAUE LR
Qu'est-ce qu'un CAUE ?
Pour qui ?
Nos partenaires

Dans votre département
Aude
Gard
Hérault
Lozère
Pyrénées Orientales

Suivez-nous : YouTube f

↑ haut de page • Mentions légales • Plan du site

Un site à l'adresse de différents publics

Elus et maîtres d'ouvrages publics, particuliers, grand public, enseignants, et professionnels du cadre de vie.

Un outil d'information pratique pour accompagner les projets de chacun

- Réfléchir à son projet d'habitat, améliorer son cadre de vie
- Aménager le territoire, sa commune, son village, créer un équipement ou un espace public
- S'informer sur l'architecture, le paysage, la ville, pour soi ou pour transmettre à ses élèves
- Connaître les formations adaptées à ses besoins

Une fenêtre sur l'actualité du cadre de vie

- Un flux d'actualité varié sur les publications, les évènements, les actions des CAUE du Languedoc-Roussillon
- Un espace «Observatoires» des réalisations architecturales, urbaines et paysagères en Languedoc-Roussillon, mais aussi en lien avec l'Observatoire national des CAUE
- Un espace «Observatoires photographiques des Paysages»

Un espace Ressources

- Des fiches pratiques, des publications, des références, des vidéos
- Des outils pédagogiques : expositions, maquettes, diaporamas...
- Des informations par département, par thématique, par public
- Des contacts, des liens utiles
- Des documents téléchargeables



© Photo F. Miller

Les enseignants sur le terrain des éco-quartiers

Les CAUE du Gard et de l'Hérault et le Rectorat ont organisé, à Montpellier, une formation académique pour une trentaine d'enseignants de collèges et lycées

Cette formation s'est déroulée en deux temps : une matinée théorique au CAUE de l'Hérault et l'après-midi sur le terrain, dans le quartier des Grisettes* à Montpellier.

L'histoire des formes urbaines a permis de poser des bases historiques de l'évolution de l'urbanisme. La dimension environnementale, désormais incontournable lors de la conception urbaine et architecturale, a été traitée sous forme de questions-réponses avec les participants. Les caractéristiques des éco-quartiers ont été détaillées à partir d'exemples concrets.

Les enseignants font l'expérience du terrain

La visite du quartier des Grisettes* s'est déroulée en présence de l'architecte Laurent Pelus, de l'agence «Architecture Environnement.PM».

Grâce à ses explications et aux échanges qu'ils ont pu avoir avec lui, les enseignants ont pu approfondir des connaissances qu'ils pourront ensuite transmettre à leurs élèves.

Les Grisettes : un quartier gourmand

***Les Grisettes** de Montpellier dont la consommation remonte au Moyen Âge sont des bonbons en forme de petites billes noires faites à partir de miel et de réglisse.

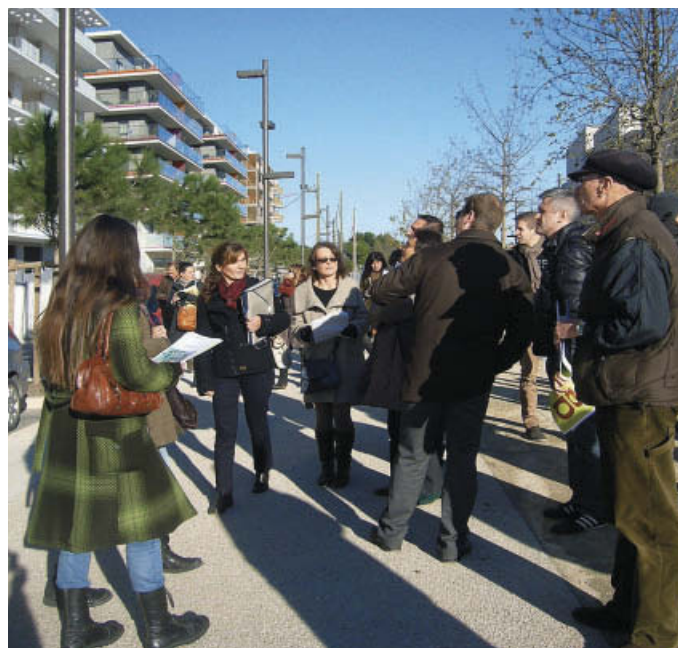
****Le sucre mascobado** est un sucre de canne complet issu d'un processus de fabrication artisanal datant d'environ 150 ans aux Philippines.

*****Le Calisson** est une confiserie faite d'une fine pâte de melon confit (ou d'autres fruits confits) et d'amandes broyées ensemble, nappée de glace royale et posée sur un fond de pain azyme.

Le service après-formation des enseignants

Une plate-forme numérique, accessible seulement aux enseignants à partir du site dédié : www.ac-montpellier.fr propose divers documents en ligne sur le sujet, ils sont également téléchargeables depuis le site des CAUE. Cette plate-forme sera alimentée au fil de l'année scolaire par les formateurs et par les enseignants qui témoigneront du travail réalisé avec leurs élèves sur le sujet.

Après un déjeuner convivial à la brasserie des Grisettes, les échanges avec les enseignants se sont poursuivis sur la Rambla des Calissons***.*



© Photo F. Miller

«Architecture Environnement.PM» une agence au cœur de l'éco-quartier

Outre le bâtiment «Néo Résidence», qui a fait l'objet d'une présentation aux enseignants, l'agence travaille actuellement sur un programme d'habitat participatif de 23 logements avec l'association MasCobado**.

Les lecteurs assidus du journal du CAUE 34 peuvent suivre, depuis le numéro 95, «la chronique des Grisettes» qui relate l'avancement du projet.

«Néo Résidence»

C'est le nom de l'opération de 63 logements collectifs que l'agence vient de réaliser, au cœur de la ZAC des Grisettes*. Laurent Pelus en a présenté le parti architectural caractérisé par les économies d'énergie, la protection de l'environnement, la qualité des ambiances et des usages :

«Pour ce bâtiment, situé sur la grande «Rambla», nous avons souhaité une architecture novatrice, naturelle et animée tant au niveau de sa volumétrie composée en «restanques», qu'au niveau de ses ambiances et de ses matériaux. Les façades sont modelées par les choix bioclimatiques dans un dialogue minéral, bois et verre. Nous avons recherché une belle complexité dans laquelle se mettent en musique les volumes, des toitures terrasse, les couleurs, les brise-soleil, les pergolas... Nous voulions également des grandes terrasses extérieures avec une gestion fine des vis-à-vis pour que ces espaces puissent réellement être habités d'une manière méditerranéenne, entre parc et ville...»

Odile Besème & Laurent Grangé - CAUE34

Programme : 63 logements BBC

Maîtrise d'ouvrage : California promotion

Maîtrise d'œuvre : Architecture Environnement.
PM

Réalisation : fin 2012

Coût : 5,09 M€ HT - 20 lots label BBC

Surface : 4500 m²



© Photo F. Miller

Une boîte à outils bien remplie à destination des enseignants et de leurs élèves

Les CAUE conçoivent des outils thématiques spécifiques, utiles aux enseignants pour les différentes classes d'âge dont ils ont la charge. Essentiellement sous forme de diaporamas au format pdf, nombre d'entre eux sont en libre téléchargement sur le site des CAUE.

Histoire urbaine et écoquartiers :

- **«Villes en forme»** : une histoire des formes urbaines de la ville Grecque à la ville contemporaine, évoque les villes spontanées, nouvelles, reconstruites, remodelées, utopiques...
- **«La désormais incontournable dimension environnementale»** : après un constat sur les ressources de la terre et leurs limites, sur l'urbanisation excessive des dernières décennies et ses conséquences, ce diaporama invite à réfléchir aux enjeux actuels et à la nécessité d'intégrer l'environnement dans nos agissements.
- **«Un écoquartier, c'est quoi ?»** : 10 points pour présenter les caractéristiques d'un écoquartier à partir d'exemples locaux ou nationaux.
- **«Un éco-quartier exemplaire»** : à l'aide de plans et photos du quartier Vauban à Fribourg (All), les caractéristiques d'un éco-quartier sont identifiées.

Urbanisme durable :

- **Un puzzle** propose la reconstitution d'un village à partir des époques successives de son développement, jusqu'à l'étalement urbain des dernières décennies.
- **Un «Jeu des 6 familles»** invite à associer schémas de bâti sur un terrain, (habitat individuel, habitat intermédiaire, habitat collectif), plans, coupes, photos) ... afin de mettre en avant les relations entre formes urbaines et types d'habitats.

Architecture :

- **«Une maison bioclimatique»** : cet outil, composé de plans et d'une maquette à reconstituer, met en avant la nécessité d'adapter la construction au climat, d'orienter les espaces en fonction de la course du soleil et de se préoccuper du confort d'été.



Deux exemples de fiches pédagogiques extraites du «Jeu des 6 familles» et d'«Un éco-quartier exemplaire».

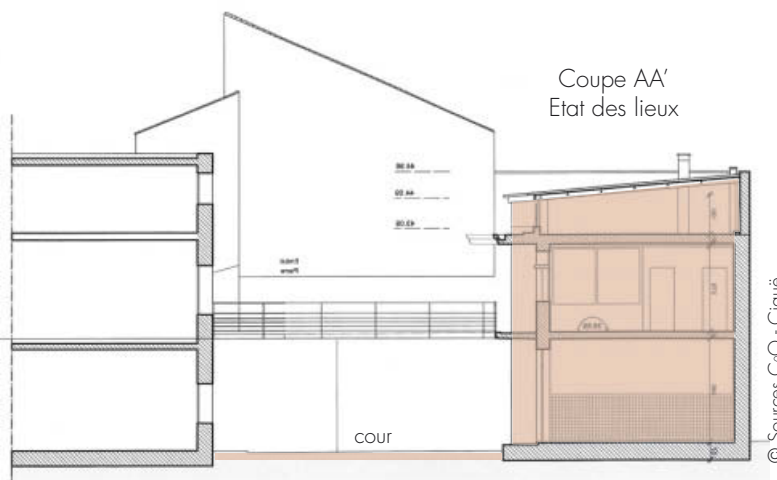


épisode 2

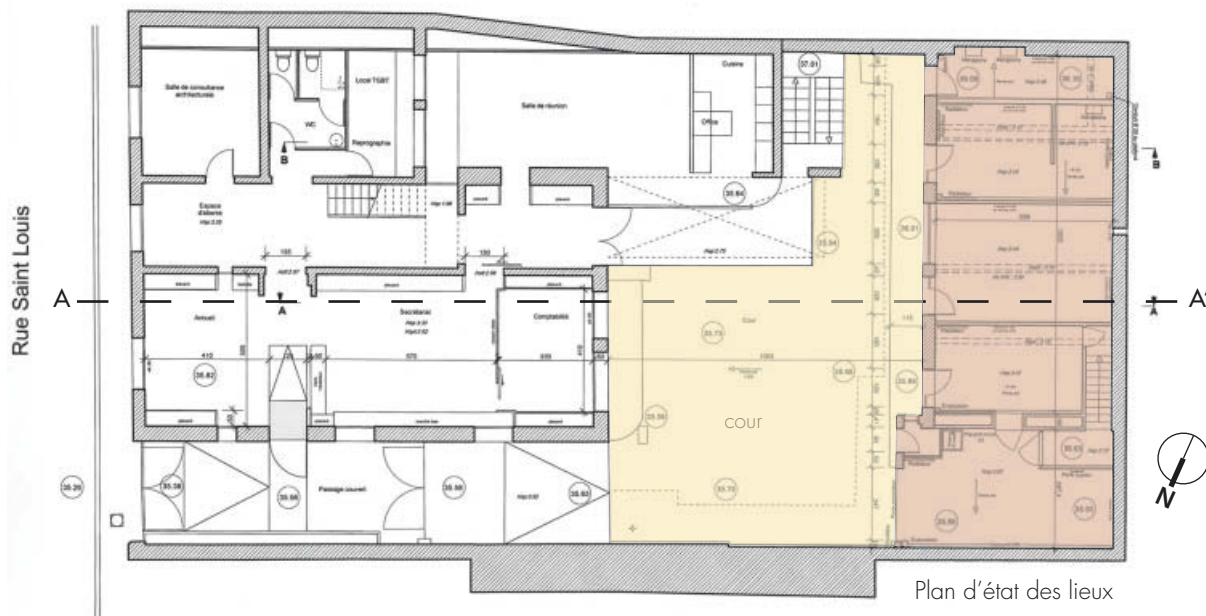
Mis en demeure de rendre accessibles ses locaux... Le CAUE en profite pour optimiser ses missions de service public !

Rappel de l'épisode précédent : La mise en accessibilité des locaux implique la réhabilitation d'un bâtiment situé en fond de cour. D'une surface de 240 m², il abritait à l'origine un laboratoire vaccinal pour animaux. Il abritera désormais un laboratoire architectural, urbain et environnemental pour tout public bipède. Expositions, conférences, ateliers, formations s'y dérouleront au rez-de-chaussée tandis que l'étage, desservi par l'ascenseur, accueillera la documentation, aujourd'hui non accessible aux personnes à mobilité réduite. L'équipe de conception - CoO architectes et Ciguë - choisie sur consultation, nous a invités, dans un premier temps, à partager son approche sensible.

La cour, au cœur du projet, articule bâtiment à réhabiliter, situé en fond de cour, et bâtiment sur rue. Ce dernier a fait l'objet, en 2005, d'une réhabilitation par l'agence d'architecture MDR. Un ascenseur, situé entre les deux bâtiments, rendra accessibles les niveaux supérieurs.



© Sources CoO - Ciguë



Plan d'état des lieux

Identification : Escalier int



Localisation	R+1
Dimensions	Hauteur 280 cm - diamètre 160 cm
Matériau	Acier
Description	Escalier en colimaçon intérieur
Etat	Mauvais
Intérêt	***



Un inventaire photographique, dont chaque élément fait l'objet d'une fiche détaillée

Un inventaire pour une approche sensible

Fidèle à sa proposition initiale, l'équipe de maîtrise d'œuvre nous a d'abord livré un inventaire du bâtiment existant. Chaque élément se retrouve fiché, numéroté, photographié et, petit à petit, par le truchement de ce regard singulier, nous apparaît un autre édifice.

Dans le cadre d'une réhabilitation, cet inventaire détaillé permet de cerner les problèmes, les points faibles, les atouts... C'est un outil de diagnostic qui enrichit la connaissance au même titre que les relevés de plans, les sondages.

Cet inventaire à la "Prévert" accorde aussi de l'importance à des détails qui, à première vue, n'en ont pas, mais qui, en réalité, constituent l'identité de ce bâtiment, parlent de son histoire, de ses anciens usages.

Révélatant «l'esprit du lieu», l'inventaire devient un outil du projet

Il donne le ton, définit l'univers sensible, les matérialités. Ce travail, en apparence fastidieux et que certains pourraient juger inutile, offre aux architectes et à l'équipe du CAUE, le partage d'une vision de l'existant et l'organisation des options du projet en dialogue avec cet univers.

Le temps des études....

La durée nécessaire des études est celle où le futur bâtiment sort de l'ombre et pendant laquelle se dessinent peu à peu les lieux, en fonction des contraintes nombreuses. C'est un moment fondamental de la démarche de l'architecte.

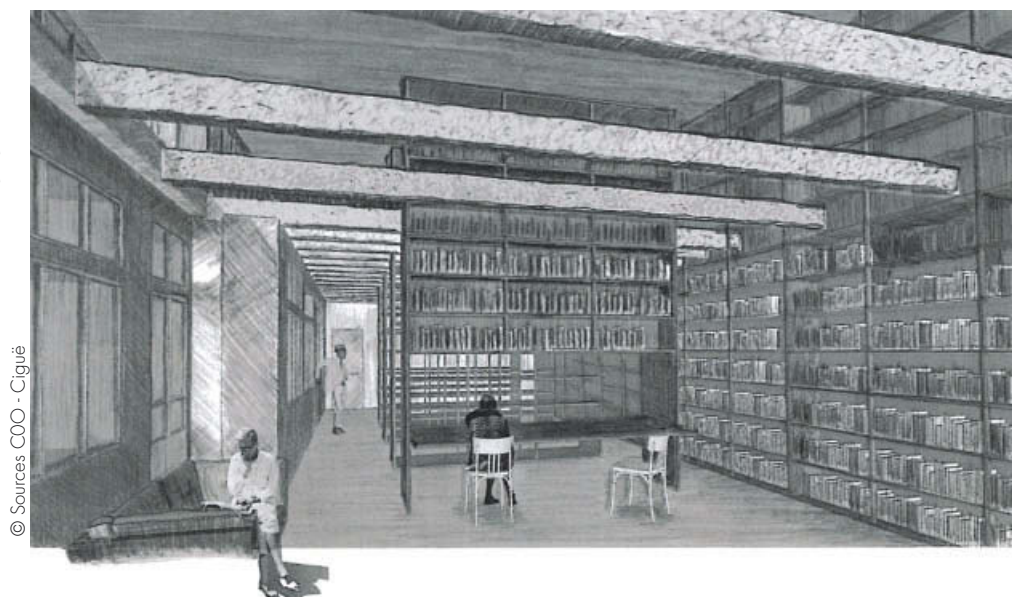
Il convient au maître d'ouvrage, malgré ses propres contraintes de calendrier, de laisser ce temps aux professionnels. Car c'est aussi un moment que le maître d'ouvrage met à profit pour entrer dans cette aventure et assimiler les enjeux d'un projet que parfois il sous-estime.

Cette méthode qui nous est proposée, même si elle tend parfois à s'effacer face aux contraintes, aux enjeux techniques et financiers, au calendrier et aux problèmes administratifs, stimule nos envies et besoins d'architecture pour ce lieu que nous allons "habiter".

... A suivre

Patrick Buffard - CAUE34

Une première esquisse
donne l'ambiance
du futur centre de ressources



Espaces publics / **deuxième édition,** Cap sur six communes rurales du Lodévois et Larzac

Le CAUE a guidé une trentaine de participants dans la découverte des espaces publics de communes rurales engagées dans leur requalification ou leur création. Elus et concepteurs ont commenté sur le vif les aménagements dont certains ont donné lieu à des chantiers au long cours. Les nombreuses questions techniques ont trouvé des réponses et chacun, profitant ainsi de l'expérience des autres, s'est promis de la mettre à profit sur sa commune.

Ce deuxième itinéraire prouve que la qualité n'est affaire ni de taille ni de budget, mais d'envie et de compétences. Les communes choisies, aux budgets modestes, ont ainsi réalisé des espaces publics de qualité grâce à l'accompagnement préalable du CAUE et aux qualités des concepteurs pour lesquels la valeur de ces espaces se situe bien au-delà des contingences financières.



© Photo M. Bouis

Pégairolles-de-l'Escalette, passage obligé des chemins marchands reliant le plateau du Larzac à la mer, ce remarquable village médiéval, de 150 habitants, mérite bien son titre de site inscrit. Accroché à un piton rocheux et dominé par son château du XII^e siècle, il surplombe la rivière La Lergue.

En 2006, la rénovation complète des réseaux d'eaux usées et d'eau potable s'impose. C'est, pour la commune, l'occasion d'engager une réflexion globale sur l'ensemble de ses espaces publics, malgré la démesure du chantier prévisible décliné en plusieurs phases. Avec l'accompagnement du CAUE, un projet global est défini, ainsi qu'un cahier des charges qui a donné lieu à une consultation de maîtres d'œuvre.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Pégairolles-de-l'Escalette

Maîtrise d'œuvre : Nathalie Lucas, paysagiste et Patricia Puech, architecte-urbaniste



© Photo X. Mestre

Pour réaliser la place de **Sorbs**, il aura fallu combler un ancien réservoir d'eau inutilisé. Sur les conseils du CAUE, cette commune de 33 habitants a vite compris l'enjeu de l'espace public et s'est engagée dans une démarche de projet en s'adressant à un concepteur par le biais d'une consultation.

Aujourd'hui, une place publique, vaste parvis de plain-pied, valorise l'entrée du village. L'espace est composé et ordonné. Une belle construction en pierre, disposée en fond de scène, abrite un préau, le local du comité des fêtes, un WC public et le local technique communal semi-enterré. Deux arbres ponctuent l'entrée principale tout en qualifiant la façade de l'église juste en face.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Sorbs

Maîtrise d'œuvre : Frédéric Fiore, architecte du patrimoine

La municipalité du **Caylar** (442 habitants) a souhaité profiter de sa situation stratégique de village étape vers les côtes méditerranéennes pour développer sa capacité attractive par un programme de restructuration de ses espaces publics. Les objectifs : rendre accessibles à tous les activités et les services du village et mettre en valeur ses qualités patrimoniales et paysagères.

Avec l'appui du CAUE, les élus ont entrepris d'élaborer un plan d'actions pour optimiser les relations du centre ancien avec le nouveau pôle situé en limite urbaine. Les maîtres d'œuvre ont recherché une meilleure lisibilité en concevant des espaces publics de qualité, fédérateurs et cohérents, capables d'assurer une continuité des cheminements piétonniers. Un programme de plantations structurantes et la construction d'une halle complètent les équipements.

Maîtrise d'ouvrage déléguée : Communauté de Communes Lodévois et Larzac
Maîtrise d'œuvre : Patricia Puech, architecte urbaniste et Nathalie Lucas, paysagiste

© Photo M. Bouis



A proximité de l'autoroute A 75, le village **des Rives** (130 habitants) présente un cœur de village relativement entretenu, mais dont le réseau viaire est très dégradé. La réfection du réseau d'assainissement a été l'occasion pour la municipalité de réhabiliter, d'embellir et de sécuriser les espaces publics du village. L'assistance du CAUE a été requise par les élus pour les aider à formaliser un cahier des charges destiné à sélectionner des maîtres d'œuvre.

Les grandes lignes du programme ont porté sur l'amélioration du fonctionnement urbain : circulation, stationnement, sécurité piétonne et routière, accessibilité. Enfin, compte tenu des moyens financiers limités de la commune, le parti de solutions sobres, pérennes et durables a été le fil conducteur et les travaux se déroulent en plusieurs phases.

Maîtrise d'ouvrage déléguée : Communauté de Communes Lodévois et Larzac
Maîtrise d'œuvre : Atelier Sites - Paysage et Urbanisme

© Photo X. Mestre



Avec ses 21 habitants, **Romiguières**, une des plus petites communes de l'Hérault, s'inscrit dans un paysage ouvert sur des champs et des pâturages. Les maisons, aux volumétries simples, pour la plupart en pierre apparente, contribuent à qualifier l'espace public, malgré quelques interventions privées inesthétiques. Les habitations sont desservies par des ruelles étroites et sinueuses, inadaptées à la circulation automobile et au stationnement.

Le CAUE a accompagné la municipalité dans la définition d'un programme de valorisation des espaces publics. L'analyse de la structure du village a permis de dégager les grandes lignes d'un cahier des charges, confié à un professionnel, pour conserver au village sa spécificité rurale.

Maîtrise d'ouvrage déléguée : Communauté de Communes Lodévois et Larzac
Maîtrise d'œuvre : Valérie Labarthe, architecte paysagiste

© Photo X. Mestre



Liausson, 111 habitants, village phare de la vallée du Salagou, a souhaité profiter de sa situation privilégiée, en balcon sur le lac, pour requalifier la traversée du village sur un linéaire d'environ 500 m. Défini avec l'appui du CAUE, le programme d'ensemble concerne trois points stratégiques : à l'Est, le carrefour d'accès au lac, à l'Ouest, l'extension de la mairie, l'aménagement de son parvis et de la fontaine qui lui fait face et enfin, en position centrale, la création d'une placette et d'une halle où l'équipe municipale souhaite organiser l'accueil de marchands ambulants.

Les maîtres d'œuvre, sélectionnés après consultation, concrétisent chaque phase du programme pluriannuel.

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Liausson
Maîtrise d'œuvre : Atelier Sites - Paysage et Urbanisme

© Photo A. Perez



Des fiches descriptives de chaque opération sont téléchargeables sur le nouveau site de l'UR des CAUE en Languedoc-Roussillon : www.caeu-lr.fr
Rubrique : documentation, fiches pratiques.

Michèle Bouis - **CAUE34**

Le CAUE met la publicité à l'affiche de son 6^{ème} atelier



© Photo B. Mas

La nouvelle réglementation en matière de publicité aurait-elle gagné en simplicité et en efficacité ? La réponse est non ! Les situations, toujours plus diverses, ne peuvent être logées à la même enseigne !

Précurseur en la matière, c'est à Lavérune que le maire **Roger Caizergues** a accueilli le 6^{ème} Atelier des territoires. Professionnels et élus ont pu ainsi échanger leurs expériences et leurs interrogations sur ce sujet complexe. Les aspects tant concrets que réglementaires ont été développés par **Josiane Faivre**, chargée de mission «Publicité et déchets inertes» à la DDTM. **Claudine Mons**, chargée de la réglementation de la publicité à Castelnau-le-Lez, a témoigné de l'implication de la commune dans la poursuite, depuis 1994, de la lutte pour maîtriser la publicité. **Marisol Escudéro**, inspectrice des sites à la DREAL, a démontré que la publicité n'est pas une fatalité, en s'appuyant sur le cas particulier du Site Classé du Salagou.

Opération de toilettage...



L'essentiel de la nouvelle réglementation

• **Qui exerce les compétences de police ?** c'est le préfet en priorité et dans les communes disposant d'un règlement local, c'est le maire.

• **Les déclarations préalables à l'installation de publicité et les demandes d'autorisation** d'enseignes sont faites par le biais de formulaires Cerfa en ligne* et déposées auprès du préfet ou du maire si la commune est dotée d'un RLP.

• **L'application des règlements et les seuils de populations :** avec la réforme, le seuil des 2000 habitants disparaît. C'est dorénavant le seuil de 10 000 habitants qui est le critère de détermination des dispositifs publicitaires autorisés et de leur surface.

Mais toutes les communes, faisant partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants, doivent appliquer la règle des agglomérations de plus de 10 000 habitants. Dans l'Hérault, les 22 communes de l'unité urbaine de Montpellier (dont 17 comptent moins de 10 000 habitants) sont assujetties à ce régime.

• **Les surfaces de publicité**

Dispositifs muraux ou sur clôtures :

- Agglomérations de moins de 10 000 habitants :

4 m² maximum, limité à 6 m au-dessus du niveau du sol

- Agglomération de plus de 10 000 habitants :

12 m² maximum, limité à 7,50 m de haut.

Dispositifs scellés au sol non lumineux :

- Agglomération de moins de 10 000 habitants : interdit

- Agglomération de plus de 10 000 habitants :

12 m² maximum, limité à 6 m de haut.

• **La nouvelle réglementation introduit la règle de l'extinction nocturne** entre 1 heure et 6 heures pour les publicités, préenseignes et enseignes lumineuses.

• **La publicité numérique est interdite** dans les agglomérations de moins de 10 000 habitants.

• Le régime des préenseignes va changer en juillet 2015

Les Règlements Locaux de Publicité (RLP) :

• La procédure d'élaboration d'un RLP est désormais la même que celle d'un PLU.

Le RLP comprend : un rapport de présentation, un règlement et des annexes.

• **Qui est à l'initiative du RLP ?** Le président de l'EPCI, s'il a la compétence PLU, ou le maire.

Le règlement local de publicité et le PLU peuvent être conduits de front, mais ils ne peuvent être fusionnés. En effet, la publicité est régie par le code de l'environnement et les PLU par le code de l'urbanisme.

Existe-t-il un autre dispositif que le Règlement Local de Publicité ?

Si la commune dispose d'immeubles présentant un caractère esthétique, historique ou pittoresque, le maire peut, après avis de la CDNPS**, les protéger de la publicité. Cette disposition s'appliquera aussi à tout bâtiment situé dans un rayon de 100m de ces immeubles et en covisibilité.

De plus, les enseignes seront soumises à autorisation dans le secteur délimité. C'est l'option choisie par la mairie de Lavérune (voir p.16).

Quelques définitions

Publicité : toute inscription, forme ou image ainsi que les dispositifs porteurs, destinés à informer le public ou attirer son attention.

Enseigne : toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble, relative à l'activité qui s'y exerce.

Préenseigne : toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité.

Contact : Josiane Faivre DDTM Chargée de mission «Publicité et déchets inertes». Service SEADT/TEE.

Tél. 04 34 46 61 39 - josiane.faivre@herault.gouv.fr

DDTM 34 - Bâtiment OZONE - 181 Place Ernest Granier
34064 Montpellier

* <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises>

** CDNPS: Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

... sur la commune de Clermont-l'Hérault



A Castelnau-le-Lez un Règlement Local de Publicité efficace

Cette commune de 15 000 habitants fait partie de l'agglomération de Montpellier. Grâce à une démarche volontaire, l'ancienne route nationale 113, aujourd'hui aménagée en boulevard urbain, est l'un des éléments les plus marquants du toilettage effectué par la municipalité.

Dès 1994, la commune sollicite le CAUE qui dresse un état des lieux alarmant sur les dispositifs publicitaires présents sur son territoire.

De 1996 à 1997, une campagne de mise aux normes des dispositifs est conduite par la ville en collaboration avec la DDE. Si le résultat est visible, il est loin d'être satisfaisant et en 2004, un RLP est instauré.

Ce premier règlement local permet une application circonstanciée et sur mesure du Règlement National de la Publicité prévu par le Code de l'Environnement. Il a pour effet de requalifier le paysage urbain, en réduisant de façon notable le nombre de dispositifs. En outre, il a induit leur renouvellement complet et contribué à l'implantation de mobiliers plus esthétiques. Mais en octobre 2007, ce règlement est annulé par le Tribunal Administratif pour un vice de forme.

Dès 2008, l'élaboration d'un nouveau règlement est engagée avec la constitution d'un groupe de travail. Approuvé en juillet 2011, il développe plusieurs perspectives, présentées par Claudine Vernhet-Mons en charge de la réglementation de la publicité et de son application à la mairie de Castelnau-le-Lez :

- La remise en application d'un premier règlement local qui avait produit des effets extrêmement positifs et permis l'amélioration significative du paysage urbain.
- La mise à profit de l'expérience acquise pendant quatre années d'application du précédent règlement, a facilité l'intégration de l'évolution des pratiques et l'anticipation des mutations urbaines sur le corridor de la deuxième ligne de tramway.

Dès sa publication, ce règlement a imposé aux publicitaires, tout comme aux commerçants, une mise aux normes de leurs nouveaux dispositifs et enseignes, dans le respect des prescriptions du règlement approuvé.



L'ancienne route nationale 113, photographiée en 1994, est devenue l'Avenue de l'Europe, transformée en boulevard urbain grâce aux effets conjugués du passage du tramway et d'une attention particulière aux enseignes et publicités.



© Photos C. Mons

Contact : Claudine Vernhet-Mons – Mairie de Castelnau-le-Lez
Direction Programmation – Aménagement – Environnement
Tél : 04 67 14 27 73

© Photos C. Mons



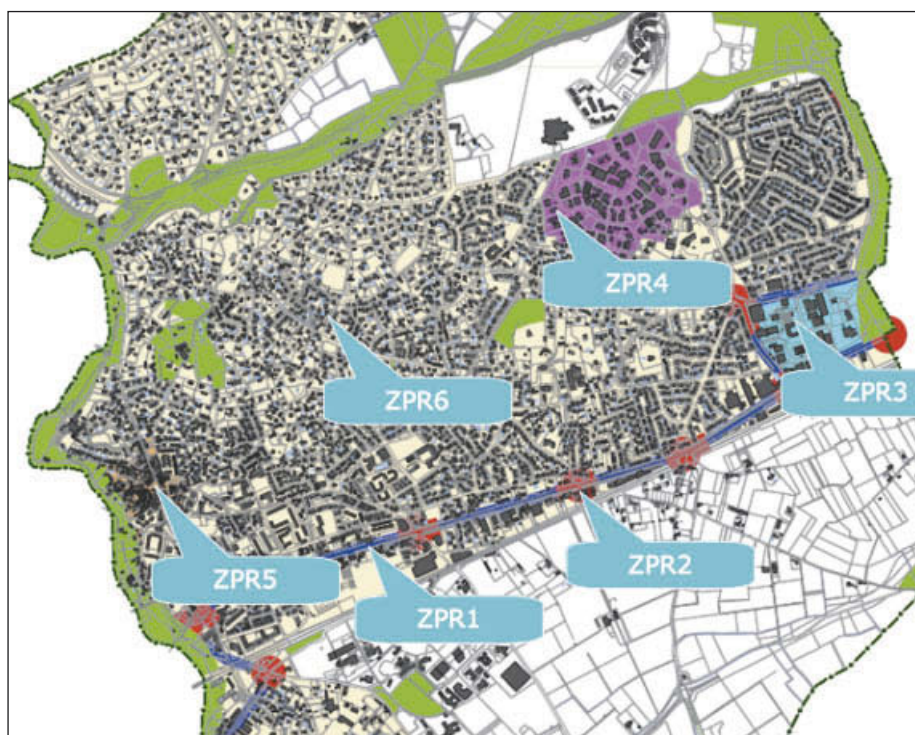
Le traitement des annonces, tout en sobriété, ne nuit pas à la lisibilité des informations, tout en apportant aux sites urbains un apaisement bénéfique.

© Photos C. Mons



La surabondance des signaux pénalise la bonne lisibilité des messages. Le patrimoine bâti, comme les commerces, tire profit d'un toilettage adapté au contexte.

Extrait du zonage du Plan Local de Publicité de Castelnau-le-Lez. A chaque secteur identifié correspondent des règles spécifiques.



Pour tenir compte des spécificités de chaque secteur, le territoire communal a été divisé en 6 zones :

ZPR 1 : Avenue de l'Europe

ZPR 2 : Ronds-points carrefours et stations tramway

ZPR 3 : Parc d'activités de l'Aube Rouge

ZPR 4 : Parc d'activités La Garrigue

ZPR 5 : Centre ancien

ZPR 6 : Zones résidentielles

© Documents Mairie de Castelnau-le-Lez

A Lavérune, la publicité s'efface au profit du patrimoine architectural et urbain

Depuis juillet 2012, en application de la nouvelle réglementation sur la publicité, la commune de Lavérune, comprise dans l'unité urbaine de Montpellier, pouvait voir s'installer des dispositifs publicitaires de 12 m², scellés au sol ou muraux - sur façade aveugle ou mur d'enceinte. Mais ainsi que le Code de l'Environnement lui en donne la possibilité, le maire de cette commune de 2800 habitants a souhaité protéger contre la publicité certains immeubles des faubourgs du XIXe siècle, constitutifs d'un habitat vigneron remarquable.

Une procédure simplifiée

Roger Caizergues le maire et son adjoint à l'urbanisme Philippe Lenoir ont présenté devant la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS) un dossier très argumenté justifiant leur souhait d'interdire la publicité dans le cœur du village.

La commune a eu recours à une procédure plus simple que celle d'un RLP. Le maire a présenté la liste des immeubles à protéger. Après l'avis favorable de la CDNPS, un arrêté municipal interdira la publicité sur les immeubles protégés, ainsi que la publicité située dans un rayon de 100m et en co-visibilité avec ces immeubles. En outre, dans ce secteur, les enseignes seront soumises à autorisation. L'architecte conseil de la commune assurera

la cohérence et la concertation avec les commerçants.

Ces protections seront identiques à celles existant autour des immeubles classés ou inscrits à l'inventaire. Les immeubles ont été identifiés lors d'un diagnostic réalisé dans le cadre d'un projet de ZPPAUP** intercommunale, lancé en 2009 et non abouti.

L'intérêt du linéaire bâti est avéré, il révèle nombre de critères architecturaux typiques des quartiers vignerons : façades rythmées par des grands porches voûtés, garde-corps de balcons aux belles ferronneries ouvragées, encadrements de baies dessinés.

Mais, plus que leurs typologies individuelles, ce sont les alignements des bâtiments qui font tout l'intérêt de ce paysage urbain.



La majorité des rues est démonstrative d'un habitat vigneron typique : alignements de façades jointives et rythmées par les portes et les porches, encadrement des ouvertures, balcons aux ferronneries travaillées, emploi de la pierre taillée...

Le site du Salagou sous haute surveillance

Le classement du site du Salagou depuis août 2003 a eu un effet tangible sur l'ensemble du territoire protégé. Marisol Escudéro, inspectrice des sites à la DREAL, s'est impliquée dans la démarche partenariale, initiée en 2009 pour exclure la publicité sur l'ensemble du site, conformément à la loi.

Elle a souligné la ferme volonté des communes d'aller jusqu'au bout de cette démarche qui implique les gendarmeries de Lodève et de Clermont l'Hérault, la DDTM, les communautés de communes, la DREAL, l'agence routière du Département et le syndicat Mixte de Gestion du Salagou.

Seuls, les SIT (Systèmes d'Informations Touristiques), mis en place par le Conseil Général 34, sont adoptés sur le réseau des voies départementales, après vérification de leur pertinence et du choix des emplacements. Ils permettent ainsi d'éviter de très nombreuses préenseignes. A cette démarche concertée s'ajoutent une veille et des tournées trimestrielles pour vérifier qu'il n'y a pas de «récidive» à la suite de l'enlèvement de 150 panneaux.

Rappel du règlement

Dans les sites classés

- Toute publicité est interdite que ce soit hors ou en agglomération (L.581-4).
- Il en va de même pour les préenseignes qui sont soumises au régime de la publicité.
- Les enseignes sont soumises à autorisation délivrée, après accord du préfet de région, par le préfet de département ou le maire s'il existe un Règlement Local de Publicité. L'accord de l'Architecte des Bâtiments de France est requis si l'enseigne est en toiture.

Dans les sites inscrits et dans les zones de protection

- La publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations y compris sur le mobilier urbain.
- Il ne peut être dérogé à cette interdiction que dans le cadre d'un Règlement Local de Publicité.
- La publicité est interdite dans les zones spéciales de conservation et dans les zones de protection spéciales mentionnées à l'article L.414-1 du code de l'environnement.

Les enseignes

- La surface des enseignes murales est encadrée : elle doit avoir une surface cumulée inférieure à 15% de la surface commerciale et de 25% lorsque cette façade est inférieure à 50 m².
- Les enseignes sur toiture sont limitées à 60 m².
- Les totems géants scellés au sol sont interdits. Les enseignes scellées au sol sont limitées à une par voie d'accès à l'établissement qu'elles signalent.
- Les enseignes lumineuses sont éteintes entre 1h et 6h du matin.

Bilan de la dépose de la signalétique sauvage dans le site classé du lac du Salagou

• Été 2009 :

pose du Système d'Information Locale en dehors des villages par le Conseil Général et dépose de 32 panneaux obsolètes et illisibles.

• Septembre 2009 :

envoi d'un courrier de demande de dépose des panneaux illicites à une cinquantaine de prestataires par les maires et le président du Syndicat Mixte du Salagou.

• Novembre 2009 :

une centaine de panneaux déposés à l'amiable par les prestataires.

• Décembre 2009 :

constat d'infraction pour 3 panneaux non déposés à l'amiable.

• Avril 2010 :

dépose en barque par la Fédération de pêche de l'Hérault de panneaux obsolètes inaccessibles par la terre.





Habitat participatif : l'association MasCobado a déposé son permis de construire

*Imaginez un voisinage convivial, solidaire et rassurant, un partage des équipements (machines à laver, voitures...), des jardins, une mutualisation d'espaces de rencontre, le tout dans des logements sur mesure, à qualité environnementale et très performants. MasCobado le fait !
Le CAUE a rencontré 2 futurs habitants pour en savoir plus sur le montage et le déroulement du projet.*

Ce sont désormais 2 programmes d'habitat participatif qui vont naître aux Grisettes, sur 2 parcelles mitoyennes. Quels sont les effets de ce rapprochement ?

Frédéric Jozon, futur habitant : «Nos deux projets ont fusionné. Les 23 foyers (13 + 10) sont désormais tous adhérents d'une seule et unique association MasCobado. Ce rapprochement tant humain qu'administratif nous a permis de pousser encore plus loin la mutualisation et la cohérence de cette aventure :

- un seul projet,
- un seul permis de construire déposé fin octobre 2013 pour les 2 bâtiments,
- une seule agence d'architecture
- un seul accès commun aux deux parcelles, favorablement accueilli par l'architecte en chef de la ZAC.
- une seule salle multifonctions de 45 m²,
- un grand espace extérieur commun,
- des chambres d'amis mieux réparties,
- un seul local poubelles.

Et toujours une buanderie dans chaque bâtiment pour des raisons pratiques. Les avantages sont nombreux et permettent aussi des économies d'échelles. Les systèmes constructifs utilisés seront les mêmes pour les deux constructions, une seule grue de chantier, une seule arrivée au réseau de chaleur, etc.»

Ne craignez-vous pas justement, d'avoir tous, les mêmes logements, comme dans une programme classique ?

Frédéric Jozon : «Non, bien au contraire. Il est vrai que notre groupe porte des valeurs communes telles la mutualisation des espaces, la qualité environnementale, la mixité sociale et générationnelle. Mais nous ne renonçons pas pour autant à la personnalisation de nos logements. Pour l'illustrer, chacun de nous a déjà rencontré par deux fois et de manière individuelle l'équipe d'architectes. De véritables échanges sur

l'agencement des pièces et des fenêtres par exemple et un vrai casse tête pour les architectes : l'emplacement des colonnes techniques... Tous les appartements sont différents et tiennent compte des besoins de chaque famille.»

Quelles sont les caractéristiques constructives envisagées ?

Frédéric Jozon : «Il s'agit d'un squelette en béton armé, pour les murs de refend, le contreventement et les dalles de plancher. L'enveloppe extérieure sera réalisée en ossature bois. D'après les résultats des premiers calculs réglementaires, les performances attendues sont en moyenne de 25% supérieures aux exigences de la réglementation thermique 2012. Les économies réalisées grâce à l'autopromotion sont pour partie réinjectées dans les performances thermiques et environnementales. Nous sommes aussi très attentifs sur le recours aux circuits courts, tant pour les matériaux que pour les compétences humaines.»

Comment avez-vous concilié ce programme ambitieux avec les budgets de chacun des futurs habitants ?

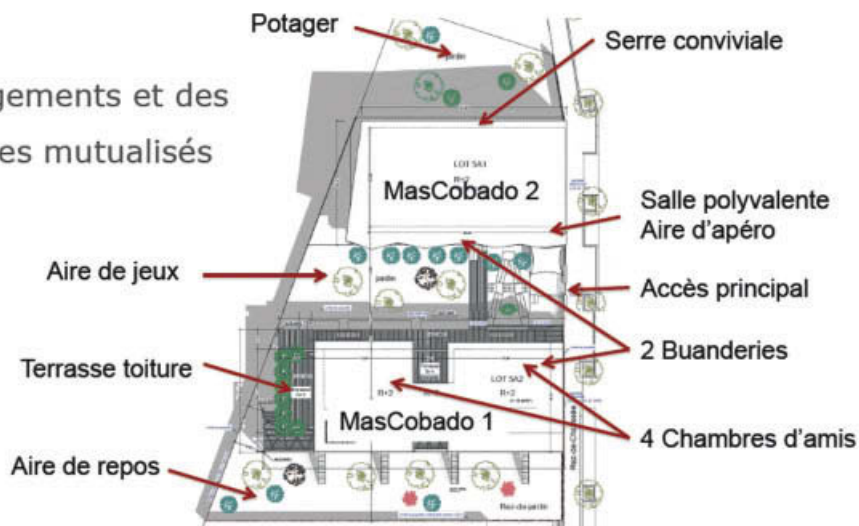
Frédéric Jozon : «Nous avons défini ensemble un plafond limite de coût construction supportable par tous à 1 305 €/m² de surface de plancher. L'équipe de maîtrise d'oeuvre s'est engagée à respecter ce ratio. Les appartements étant sur-mesure, il a été facile pour chacun de moduler ses espérances en m² en fonction de ses capacités financières en euros. Même si notre plafond est supérieur aux prix d'une construction «basique» - le coût final d'acquisition des logements est de l'ordre de 3 200 €/m² de surface habitable y compris les espaces mutualisés - ce chiffre reste inférieur à celui du marché, avec ici des performances supérieures et des logements sur-mesure. Les économies ont surtout porté sur les frais de commercialisation, la mutualisation de certaines surfaces (chambre d'amis, buanderies, etc.). À cela sont venues s'ajouter des aides financières spécifiques, liées aux particularités de ce projet.»



Facade Nord. © Document Architecture Environnement PM

Mascobado Deux bâtiments – un projet de voisinage

23 logements et des
espaces mutualisés



Quelles sont ces aides ?

Frédéric Jozon : « Nous avons répondu à un appel à projet lancé par l'ADEME et la Région L-R qui s'intéresse à l'innovation technique, sociale et à l'utilisation de matériaux écologiques locaux. Notre projet se voulant facilement reproductible, nous ne recourons à aucune innovation technique particulière. Au contraire, nous faisons du « low-tech » avec deux bâtiments qui se veulent le plus passifs et autonomes possible. Pour y arriver, les efforts portent essentiellement sur la conception bioclimatique. Par contre la nature même de notre projet est innovante d'un point de vue social. Qui aujourd'hui en France a le plaisir de participer à un programme d'habitat participatif en autopromotion de 23 logements, avec une telle mixité sociale et générationnelle ? Personne ! Nous sommes les premiers et espérons bien ne pas être les derniers ! Sur un autre aspect, nous échangeons actuellement avec la filière bois (ONF, Arfobois, scieurs et transformateurs, etc.) pour favoriser au maximum les circuits courts. Cet appel à projet permettra l'octroi d'un financement de la moitié des surcoûts liés à l'innovation sociale et à l'utilisation de matériaux locaux. En parallèle, nous prétendons également à un deuxième dispositif pour les acteurs suivant la démarche BDM (Bâtiment Durable Méditerranéen). Ces deux dispositifs cumulés devraient financer la quasi totalité de ce qui apparaît aujourd'hui comme des surcoûts. »

Quels sont les partenaires du projet ?

Chantal Ponsot, future habitante : « Il y en a plusieurs :

- **Toit de choix**, notre accompagnateur, apporte au collectif une méthode globale sous forme de conduite de projet.
- **Promologis**, notre bailleur social, dispose de 5 appartements au total. Très impliqué, il consent de véritables efforts financiers sur ses coûts de constructions usuels. C'est aussi lui qui conduit la maîtrise d'ouvrage exclusive en phase construction pour sécuriser la phase de réalisation et le montage financier du projet.
- **La Mairie de Montpellier et la SERM** nous accompagnent et nous soutiennent en étant à l'écoute de notre planning et de nos demandes.

• **Architecture Environnement. PM**, nos architectes, sont particulièrement disponibles : déjà plus de 50 entretiens individuels réalisés, uniquement pour la personnalisation des logements ! Nous pouvons aussi nous appuyer sur leurs réseaux et leurs expériences en matière d'environnement et de construction bois.

• **L'ADEME et la Région** déjà évoquées, pour le lancement d'un appel à projet ouvrant droit à des aides conséquentes et leur accompagnement.

C'est effectivement très important pour nous de saluer la présence et le soutien de tous ces partenaires à nos côtés. Ils savent nous écouter, être souples et s'adapter à de nouvelles façons de concevoir et de travailler ensemble. »

Sur quoi travaillez-vous en ce moment ?

Chantal Ponsot : « Nous venons de monter un groupe de travail « finances ». Sur la base d'une pré-analyse financière de notre accompagnateur, ce groupe a démarché les banques pour présenter le projet et solliciter les prêts immobiliers. Nous souhaitons les questionner pour connaître leur capacité à nous suivre et à nous faire bénéficier de taux préférentiels pour les 18 prêts individuels. Nous sommes en attente de propositions des deux seuls établissements bancaires qui ont accepté d'étudier le dossier : le Crédit coopératif et le Crédit foncier. Nous réfléchissons aussi à faire de notre projet un modèle reproductible. Aujourd'hui, les points de blocage sont encore trop nombreux. Comment gérer les espaces mutualisables avec un bailleur social ? Comment rendre systématique, dans chaque opération conséquente, l'attribution foncière d'un ou plusieurs lots aux programmes d'habitat participatif ? Comment faire évoluer les Programmes Locaux de l'Habitat en ce sens ? »

A suivre... la prochaine étape : l'obtention du Permis de construire !

Contact : www.toitsdechoix.com

Propos recueillis par Laurent Grangé - CAUE34

3^{ème} PALMARÈS

organisé par **ARFOBOIS**,
l'interprofession de la filière bois en Languedoc-Roussillon

Le «Palmarès Construction Bois Environnement du Languedoc-Roussillon» récompense des réalisations exemplaires d'architectes et de constructeurs. Ses critères : l'inventivité, la prise en compte des éco-matériaux et des bois locaux, la qualité architecturale et l'insertion dans le paysage.

Plus de 60 projets pour cette troisième édition et 6 lauréats qui ont reçu leurs prix sur le site du pôle œnotouristique de Viavino, à Saint-Christol (34), lui-même lauréat.

Avec des projets très divers, ce Palmarès démontre que la construction bois s'impose progressivement dans notre région et ce dans tous les secteurs de la construction, de la maison individuelle aux logements collectifs, en passant par les bâtiments publics, les bâtiments industriels, les surélévations ou les extensions de bâtiment.

Nouveauté pour cette édition, mais qui traduit déjà une certaine tendance : une mixité des matériaux voulue, affichée et assumée par les maîtres d'ouvrage, les architectes et les entreprises de construction dans des projets où le bois reste prépondérant et s'impose comme une évidence !

**Toujours d'actualité : l'EXPOSITION
«Profil bois en Languedoc-Roussillon»**

L'UR des CAUE en LR propose un itinéraire régional pour découvrir des réalisations d'aujourd'hui en espérant qu'elles seront source d'inspiration pour vos projets de demain.

Le Languedoc-Roussillon présente de nombreux exemples d'architectures bois réussies. Le bois, comme possible réconciliation entre modernité et tradition, se met ici au service de la qualité de notre cadre de vie, à travers l'habitat, les espaces publics, les lieux de production ou de détente.

Cette exposition itinérante est mise gratuitement à disposition des collectivités, des établissements scolaires, des associations...

Elle est constituée de 18 panneaux en toile de bâche plastifiée, format vertical de 84cm x 200cm, sous forme de totems à enrouleurs autoportants dans leurs housses de transport.

Exposition conçue et réalisée par l'Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement en Languedoc-Roussillon.

Catalogue téléchargeable depuis le site : www.caue-lr.fr

William Delaby, vous êtes chargé de mission Bois construction à Arfobois. Pouvez-vous nous signaler les particularités de ce palmarès 2013 ?

«Pour la première fois, nous avons créé des catégories et nous avons été heureusement surpris par la diversité des dossiers. Nous n'étions pas certains d'avoir des réponses dans chaque rubrique, notamment dans l'habitat collectif et pourtant, nous avons des exemples très intéressants. Même les bâtiments agricoles ou industriels auxquels nous sommes plus habitués ont beaucoup évolué dans leur conception, ils sont plus inventifs, moins stéréotypés. Les architectes s'impliquent et nous sentons que la dynamique est enclenchée».

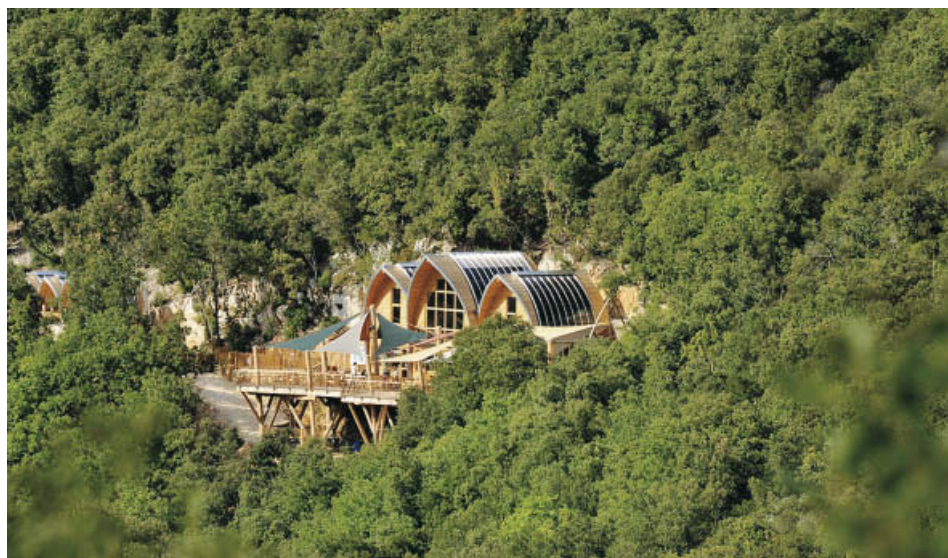
La solution bois pourrait-elle être une piste de réponse aux besoins d'évolutivité des habitations ?

«A travers le Palmarès, on voit la construction bois dans tous ses états. Une des nouveautés, c'est la petite maison des années 80 revisitée. Le bois apporte des solutions qui lui redonnent vie avec la perspective de nouveaux marchés auxquels on ne pensait pas il y a 10 ou 15 ans : extension, surélévation, rénovation, intégrant l'isolation thermique par l'extérieur avec pose de bardage bois par exemple... Les autres atouts du bois dans la construction sont la rapidité d'exécution, comparativement aux autres techniques constructives et les plannings mieux maîtrisés. Par ailleurs, les performances attendues de la RT 2012 sont plus faciles à atteindre avec le bois. A performances comparables, la solution bois est aujourd'hui compétitive face aux autres matériaux.»

Contact : William Delaby • Tél : 04 67 56 38 19 •
w.delaby@arfobois.com
Arfobois – 385 avenue des Baronnes - 34730 Prades-le-Lez
• www.arfobois.com



Pavillons d'accueil de la grotte de la Grande Salamandre Saint-Privat-de-Champclos (30)



Maître d'ouvrage :

SAS Grande Salamandre

Architecte :

VISION - Jean-François Daurès

Entreprise bois :

As de Caro et Atout bois conception

Bureau d'étude : Altéabo

Les Pavillons d'accueil de la grotte de la Salamandre sont réalisés en bois locaux. Des poteaux ronds de pin Douglas écorcés soutiennent un chapiteau de voiles d'ombrage ainsi que la terrasse située en porte-à-faux à 7 mètres du sol, au niveau de la canopée des arbres. L'ogive principale est supportée par cinq troncs de châtaignier prélevés dans la forêt alentour et écorcés à la main. La forme courbe des charpentes rend lisible les tensions demandées à la structure porteuse.

La filière bois régionale en chiffres

- Près de 12 000 emplois, de l'amont à l'aval de la filière (gestion et récolte des bois, sciages, charpentiers, constructeurs bois, menuisiers, ébénistes, fabricants de pâte à papier /carton, négoce bois, formation, recherche ...)
- **40%** des emplois dans le secteur de la construction
- **4 300** entreprises. Dont nombre de PME situées en milieu rural.
- **1 million** d'hectares de forêts dont **900 000** de forêt de production
- **37 %** du territoire de la région est boisé
- La surface boisée s'accroît de **1%** par an
- **4,6%** des maisons individuelles en bois en LR contre **11%** au plan national.

Source ARFOBOIS

Viavino - Pôle œnotouristique Saint-Christol (34)



© Photo P.Y. Brunaud

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays de Lunel

Architecte :

Atelier Philippe Madec

Entreprise bois :

Structures Bois - Couverture

Bureau d'étude :

Tribu - ROBERT Nicolas

De conception bioclimatique, environnementale et à énergie positive, le pôle œnotouristique est né de son site et sa culture. Il inscrit, dans une logique d'agglomération rurale, les volumes répondant au programme, sans dépasser l'échelle des bâtiments existants dans le village. Un dispositif technique simple, inspiré de la charpente agricole, offre une variation de dispositions pour créer un cadre de vie agréable aux atmosphères variées : matériaux sains, omniprésence de lumière naturelle, protection solaire extérieure, ventilation naturelle et inertie...



Prix «Bâtiment agricole et industriel»

Ateliers de travail - Montpellier (34)

Maître d'ouvrage :

ESAT Kennedy

Architecte :

Atelier Solaire d'Architecture

Bureaux d'études :

Calder Ingénierie et Icofluides

Pourquoi le bois ?

Des atouts techniques, esthétiques et environnementaux

- Bénéfice environnemental fort : le bois utilisé dans la construction stocke durablement le carbone. C'est un matériau renouvelable et recyclable.
- Qualités architecturales : la diversité des produits, des essences et des procédés offre aux entreprises et aux architectes une grande liberté de choix et d'expression.
- Performances techniques et énergétiques : isolant, léger, résistant, esthétique et confortable, le bois s'allie parfaitement aux autres matériaux de construction.
- Mise en évidence des démarches d'achat éco-responsable au regard des filières locales de la part des maîtres d'ouvrage.

Source ARFOBOIS



© Photo ASA

L'atelier, composé de deux unités de production, est constitué de structures bois et de bardages métalliques pour une surface globale de 500m². Les volumes simples et parallèles sont orientés plein Sud. Ils sont reliés au centre par les parties communes (vestiaires, sanitaires, pièces techniques). Un patio ouvre les ateliers sur la nature, côté Est. Des auvents, formés de panneaux photovoltaïques, protègent les façades du soleil.



Prix «Surélévation, extension, réhabilitation»

Quai 13 - Montpellier (34)



© Photo AXE BOIS

**Architectes
et maîtres d'ouvrage :**
Cusy Maraval Architectes
Entreprise bois :
AXE BOIS

Pour surélever un bâtiment ancien avec les contraintes d'ancrage, de poids et de planning, la structure bois est la solution, grâce à la rapidité d'exécution de l'ossature, transportée et grutée en une soirée. Le parement en polycarbonate, support d'exposition éclairé la nuit, devient une façade évolutive. Cette surélévation a pour but d'accueillir un collectif de créateurs : designers, plasticiens, architectes.



Prix «Logement collectif»

Groupement de 14 maisons - Grabels (34)



© Photo J.M. Bavay

Maître d'ouvrage :

SCCV ALICANTE

Architecte :

B*F ARCHITECTURE

www.bf-archi.fr

Entreprise bois :

Attitude Bois & Concept

Les 14 maisons individuelles groupées se caractérisent par leurs jeux de volumes et de matériaux. Les façades sont animées par des terrasses, des loggias en creux, des porte-à-faux, des volets coulissants et des éléments de serrurerie en métal et bois. L'ensemble du bâtiment est réalisé en ossature bois sur un soubassement et plancher bas isolant en béton. L'implantation du bâtiment favorise l'organisation des pièces de vie au Sud-Est. (Labellisé BBC EFFINERGIE 2005)

La construction bois gagne du terrain dans notre région

- **Equipements** tels que le Pôle œnotouristique Viavino à Saint-Christol (34), la Maison de l'Architecture et de l'Environnement de l'Aude à Carcassonne (11), le Pavillon d'accueil de la Grotte de la Grande Salamandre dans le Gard (30) ou encore le théâtre Jean-Claude Carrière à Montpellier (34).

- **Habitat collectif** avec des logements sociaux au Mas de Teste à Nîmes et des résidences à Prades-le-Lez (34), à Villeneuve-de-la-Raho (66) et à la ZAC des Grisettes à Montpellier (34).

- **Surélévations / extensions** de bâtiments ou de maisons individuelles pour adapter l'habitat à l'évolution des besoins de ses occupants et aux problématiques de densification urbaine.

Source ARFOBOIS



Prix «Maison individuelle»

Maison paille - Fons-sur-Lussan (30)



Source ARFOBOIS

Cette maison résolument contemporaine adopte une démarche bioclimatique et écologique avec le bois pour structure et la paille pour isolant. Le corps principal forme un long rectangle de plain-pied largement ouvert au Sud. Son annexe, positionnée au Sud-Ouest, surplombe le terrain en pente. Au centre, une cour se prolonge vers une prairie. Une toiture en V, soutenue par des portiques bois, caractérise le parti architectural.

Architecte :

Atelier Sophie Lossky, architecte

Entreprise bois :

Cobois

Bureau d'étude :

INGE BOIS

Conférences

«Perspectives»

Cycle de conférences organisées à **pierresvives** autour de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le 6 février, soirée consacrée à Elisabeth et Christian de Portzamparc, architectes-urbanistes. A 18 h à l'Amphithéâtre de **pierresvives**. Réservation conseillée.

Le 18 février, Winy Maas de l'agence hollandaise MVRDV
Tél : 04 67 67 30 00.

Site : www.pierresvives.herault.fr

«Café Patrimoine et Architectures»

Ce rendez-vous mensuel, organisé par l'Association Patrimoine et Architectures, en partenariat avec la Maison de l'Architecture Languedoc-Roussillon, se tient les mercredis à 19 heures à La Panacée, 14 rue de l'Ecole de Pharmacie à Montpellier.

Le 19 février : «Architectures discrètes» par Christine Estève, scénographe, enseignante à l'Ensam..

Le 26 mars : «Horizons» par Odile Decq, architecte.

NB : La conférence de Thierry Paquot du 8 janvier («Du bon usage de l'expérimentation en architecture et en urbanisme»), annulée, sera reprogrammée.

Rens : 04 67 69 37 27. - 06 87 85 62 48.

<http://www.patrimoine-architectures.com/>

«Projeté, architecture et cinéma»

Le Cycle Projeté est proposé par la DRAC LR (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon), la Ville de Montpellier, l'Ensam (Ecole Nationale d'Architecture Languedoc Roussillon), le CROA LR (Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Languedoc Roussillon), la M'aLR (Maison de l'Architecture Languedoc Roussillon).

Chaque session s'organise autour d'une projection, d'une conférence et d'un débat. La prochaine rencontre est prévue pour **le 27 février** à l'Ensam de Montpellier.

Invités : les architectes Lacaton et Vassal. Programme complet et renseignements : Patricia Auduy. Tél Ensam : 04 67 91 89 89. Ou www.montpellier.archi.fr

«Café Climat»

Organisé par l'Agence Locale de l'Energie, le prochain rendez-vous est fixé au **mardi 11 février à 18h30**. Il se tiendra dans les locaux de l'Agence, 2 Place Paul Bec à Montpellier sous l'intitulé : «Aides financières 2014 : les nouveaux dispositifs pour la rénovation énergétique de l'habitat»

Rens : ALE. Tél : 04 67 91 96 96.

www.ale-montpellier.org

Ou Nicolas Cattin. Tél : 04 67 91 96 93.

«Urbanisme - Architecture - Habitat»

Cycle de conférences organisées par le CAUE du Gard.

Le 13 février : «Maasai, une spiritualité qui agit écologiquement» par Xavier Péron, anthropologue politique.

Le 20 mars : «Œuvres urbaines, sculptures et projets» par Serge Marchal, sculpteur.

A 18 heures à la Maison du Département, 2 rue Guillemette à Nîmes.

Rens : Anne-Marie Llanta. Tél : 04 66 36 10 60.

Manifestations

«Le bois, une chance pour le Languedoc-Roussillon»

Assises régionales du bois organisées par Arfobois **le 20 février** à Montpellier. A partir de 14 h, Dominique Gauzin-Müller, architecte, rédactrice en chef du magazine Ecogik, donnera une conférence intitulée «La nouvelle architecture bois à la française». A la Région Languedoc-Roussillon, Espace Capdeville, Salle Sud de France. Rens : William Delaby.

Tél : 04 67 56 38 19. • www.arfobois.com

«Les espaces maritimes»

Thème du programme 2014 organisé par la Maison Départementale de l'Environnement. Le premier semestre de l'année s'attachera à explorer les «connaissances du milieu». Comme à l'accoutumée, expositions, conférences, sorties et ateliers sont proposés à tous les publics. Programme complet : MDE.

www.herault.fr/environnement

Tél Prades : 04 99 62 09 40.

Appel à candidatures

«Ma maison est la plus originale»

La chaîne de télévision M6 recherche pour son émission, diffusée début mars, des réalisations en France en matière d'habitation : réalisations contemporaines, habitats détournés, éco-habitats, aux concepts innovants et originaux. Les personnes intéressées, particuliers, architectes, peuvent soumettre leurs propositions en contactant la société de production :

Tél : + 32 2 739 60 31. Mail : fnezer@everlastingprod.be

Rens : <http://www.m6.fr/emission-ma-maison-est-la-plus-originale/>

Visites

«Les balades du patrimoine»

Organisées tous les mois par la Communauté de communes du Clermontais. Prochains rendez-vous (les samedis à 14h30) : **15 février** : «Balade géologique, les vieux murs» par Alain Lagarrigue. RV à 14h devant la Mairie de St-Félix-de-Lodez.

15 mars : «Les secrets de Navis et les fontaines» à Nébian. RV à 14h devant la Mairie.

Rens : Office du Tourisme du Clermontais.

Tél : 04 67 96 23 86.

Nota Bene : dans la série «Rencontre du patrimoine» :

«Menhirs clairs, menhirs obscurs : la première statue-menhir néolithique du Lodévois» par Noisette Bec Drelon. Conférence sur les statues-menhirs en Languedoc et en Europe suivie de la visite du fragment de statue-menhir en grès découvert par le GAL (Groupe Archéologique Lodévois) dans le bassin versant du Salagou.

Le mardi 4 février à 21h à la Chapelle des Carmes de Lodève. Réservation : GAL. Tél : 06 08 89 78 92.

Documentation

Dernières acquisitions du CAUE34

«Questionner l'étalement urbain»

Hors-Série n°46 de la revue Urbanisme, novembre 2013, Fédération Nationale des CAUE avec des contributions d'experts, d'acteurs de terrain et un zoom sur la Région Languedoc-Roussillon

«Il était une fois un éco-quartier : les élus racontent leur projet... Des projets d'aménagement durable en Languedoc-Roussillon : pourquoi et comment ? Les enseignements des ateliers d'échange avec les «élus-témoins», Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon, 2013

«Phares du Languedoc-Roussillon : éclairer la mer / signaler la terre» Yvon Comte, Michèle François, Drac Languedoc-Roussillon, collection duo/Monuments, objets, 2013

DVD Architecture du Conseil Général de l'Hérault

Luc Bazin, réalisateur, responsable de l'unité audiovisuelle au Département de l'Hérault, a réalisé une série de films sur les bâtiments construits par le Conseil Général : Pierres vives signé par l'architecte Zaha Hadid, La Maison des Sports due à l'Agence Chabanne et Partenaires, le Théâtre Jean-Claude Carrière de Philippe Cervantes, Agence A+ Architectures.

Luc Bazin a également réalisé un entretien avec l'architecte Pierre Tourre sur l'Hôtel du Département de l'Hérault livré en 1987.

Ces DVD sont en consultation au Centre de Documentation du CAUE.



Rens : Luc Bazin

Tél 04 67 67 77 82 / 06 78 99 40 05

Marie Twardowski, Documentaliste - CAUE34

Président de la publication
Michel Guibal, président du CAUE de l'Hérault



19 rue Saint Louis - 34000 Montpellier
Tél. 04 99 133 700 • Fax. 04 99 133 710
Mail : caueherault@caue34.fr
<http://herault.caue.fr/org/> • <http://www.caue.fr/org/>

Journalet téléchargeable sur le site du CAUE34



Document imprimé avec de l'encre végétale sur papier couché moderne satiné fabriqué à partir de pâte sans chlore - PEFC
Imprimerie Atelier Six. 04 67 63 52 00
Tirage 600 ex. / N° ISSN 2106 - 8461



Conception graphique Frédéric Hébraud - CAUE34